



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fort-de-France, le **5 MARS 2026**

DRCI/BRGEC N° **007515**

Objet : monteur en défiscalisation
dans un département d'outre-mer

Références : - loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 - art. 131 (V)
- décret n° 2015-149 du 10 février 2015 -
- article 242 septies du code général des impôts

Monsieur,

Par courrier transmis en Préfecture le 29 janvier 2026, vous avez sollicité le renouvellement de l'inscription de la société SATIA CONSEIL (numéro Siret : 92138391500029) au registre dédié aux intermédiaires en défiscalisation outre-mer, conformément à l'article 242 septies du code général des impôts.

Après instruction de votre requête, je vous informe que l'inscription demandée au registre dédié aux intermédiaires en défiscalisation outre-mer est renouvelée à compter du 23 mars 2026, sous le numéro suivant :

032026 972 001

Cet enregistrement ne préjuge en rien de la légalité des opérations de défiscalisation portées par l'entreprise sus-désignée.

ans démarche de renouvellement de votre part à cette date, l'entreprise sera radiée du registre.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation
le Chef du Bureau de la Réglementation Générale,
des Élections et de la Circulation

Emile REYNAUD

Monsieur Karl Michel Yannick GRUAND
SATIA CONSEIL
6 Lotissement VATABLE 2000
97229 Trois-Îlets

Préfecture de la Martinique
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION,
DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION
Bureau de la Réglementation Générale,
des Élections et de la Circulation
BP 647/648
97262 Fort-de-France CEDEX
Tél. : 05 96 39 36 75
Affaire suivie par : Marielle ANTOINETTE
Mél. : reglementation@martinique.gouv.fr